



Procès-verbal
Le jeudi, 9 novembre 2000 - n° 136

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Boisclair, ministre de la Solidarité sociale, propose que le projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives (*titre modifié*), soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 11 h 59, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 188 du Règlement, M. Charest, chef de l'opposition officielle, propose :

9 novembre 2000

QUE l'Assemblée nationale souligne le jour du Souvenir et rende hommage à tous ceux qui ont servi en temps de guerre au cours du 20^e siècle — des hommes et des femmes qui sont morts ou qui ont mis leur vie en péril en servant dans l'armée, la marine, l'aviation, la marine marchande ou dans les forces de maintien de la paix, et qu'elle observe deux minutes de silence.

M. Charest, chef de l'opposition officielle, M. Bouchard, premier ministre, et M. Dumont (Rivière-du-Loup) prennent la parole.

La motion est adoptée.

M. le Président invite ensuite l'Assemblée à observer deux minutes de silence.

Présentation de projets de loi

Mme Goupil, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 158 Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice.

La motion est adoptée.

Dépôts de rapports de commissions

M. Bertrand (Charlevoix), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 8 novembre 2000, a élu son président.

(Dépôt n° 1477-20001109)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, M. Désilets (Maskinongé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 30 037 citoyens et citoyennes de la MRC Centre-de-la-Mauricie, concernant le statut du Centre hospitalier du Centre-de-la-Mauricie (CHCM).

(Dépôt n° 1478-20001109)

9 novembre 2000

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, M. Dumont (Rivière-du-Loup) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 132 citoyens et citoyennes du district Ste-Thérèse/Blainville, concernant la garderie « Au village des poupons II ».
(Dépôt n° 1479-20001109)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 150, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, le mercredi 15 novembre 2000, et à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

- 10 h 30 à 11 h 00 Remarques préliminaires du gouvernement suivies de celles de l'opposition
- 11 h 00 à 11 h 45 Commission municipale du Québec
- 11 h 45 à 12 h 30 Hydro-Québec

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

9 novembre 2000

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Chevrette, ministre des Transports, ministre délégué aux Affaires autochtones et ministre responsable de la Faune et des Parcs, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 25^e anniversaire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, signée le 11 novembre 1975, et qu'elle reconnaisse le travail de l'ensemble des artisans qui ont contribué à la conclusion de cet accord historique.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 143, Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 144, Loi sur La Financière agricole du Québec;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 152, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec.

9 novembre 2000

M. Pinard, vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira afin de poursuivre l'examen des engagements financiers du ministère de l'Éducation contenus dans les listes de janvier 1996 à mars 2000;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira afin de procéder à l'élection de son président.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 17 novembre 2000, M. Paradis (Brome-Missisquoi) s'adressera à M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'agriculture et l'alimentation au XXI^e siècle ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Boisclair, ministre de la Solidarité sociale, proposant que le projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives (*titre modifié*), soit adopté.

Sur la motion de M. Gauthrin (Verdun), le débat est ajourné.

Débats de fin de séance

À 17 h 38, l'Assemblée tient un premier débat de fin de séance :

9 novembre 2000

- sur une question adressée, le mercredi 8 novembre 2000, par M. Gautrin (Verdun) à M. Boisclair, ministre de la Solidarité sociale, concernant l'article 146.7 du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives (*titre modifié*), qui supprime tout droit de recours devant les tribunaux.

À 17 h 51, M. Brouillet, vice-président, suspend les travaux quelques instants.

À 18 h 12, l'Assemblée tient le deuxième débat de fin de séance :

- sur une question adressée, le mercredi 8 novembre 2000, par M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) à M. Legault, ministre de l'Éducation, concernant l'aide financière aux étudiants universitaires.

À 18 h 25, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 14 novembre 2000, à 10 heures.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

9 novembre 2000
